

Intro

Wochelaang hunn d'Aktivitéiten an de Schoule misse suspendéiert ginn am Kader vun der sanitärer Kris wéinst dem COVID-19. D'Enseignantinnen, d'Elteren an d'Kanner hunn e Maximum gemaach, fir d'Léieren am Kader vu *Schoul doheem* oprechtzeerhalen. An awer stellt ee fest, datt et Schüler gëtt, déi aus deem engen oder anere Grond Lacunnen opweisen. Dës sollen engersäits um Enn vun der Vakanz an anerersäits am Laf vum éischten Trimester vum nächste Schouljoer opgefaange ginn. Den Educationnsministère lancéiert een Appel fir Studenten ze rekrutéieren fir déi Coursen am Secondaire ze halen.

Qui profitera de l'offre ?

Les élèves qui doivent se soumettre à une épreuve d'ajournement ainsi que les élèves qui présentent des lacunes dans leurs apprentissages à la suite de la perte d'un nombre conséquent de leçons au cours de l'année scolaire 2019-2020.

L'offre est facultative et gratuite ; les parents devront marquer leur accord.

Qui tiendra les cours ?

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse offre à tout le personnel enseignant de l'enseignement secondaire la possibilité de dispenser les cours en question. L'équipe des enseignants sera complétée par des étudiants. **Les leçons prestées seront rémunérées selon le tarif en vigueur pour des remplacements dans l'enseignement.**

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le formulaire qui vous permettra de vous inscrire.

Comment ces cours de rattrapage et de remise à niveau seront-ils organisés ?

Cours de rattrapage :

Les élèves qui devront se soumettre à une épreuve d'ajournement pourront s'inscrire aux cours de rattrapage. Afin d'assurer la qualité des cours, les élèves devront téléverser une copie de leur travail de vacances ou de révision par le biais d'un formulaire en ligne.

Cours de remise à niveau :

Les élèves qui s'inscriront aux cours de remise à niveau pourront télécharger à partir du 24 août 2020 sur le site schouldoheem.lu des dossiers portant sur la matière de l'année scolaire 2019-2020. Pendant la période du 31 août au 11 septembre, ils pourront profiter des conseils et de l'appui des enseignants et des étudiants en vue de compléter les dossiers en question.

Les dossiers ne feront pas l'objet d'une évaluation certificative.

La taille des groupes d'élèves sera limitée.

Quand est-ce que les cours auront lieu ?

Les cours seront organisés du 31 août 2020 au 11 septembre 2020, du lundi au vendredi selon un horaire qui sera communiqué ultérieurement (en principe les matins entre 8h et 12h ainsi que les après-midis entre 14h à 16h).

Où est-ce que les cours auront lieu ?

Les cours auront lieu dans trois centres régionaux (Lycée Michel-Rodange, Lycée Guillaume Kroll et Lycée classique Diekirch) ainsi que dans les lycées qui traditionnellement organisent leurs propres cours.

Lien vers le formulaire d'inscription: https://cgie.formstack.com/forms/rattrap_titulaires